

SIXIÈME PARTIE

LE SYSTÈME FINANCIER  
HORS-BANQUES

Le système financier hors-banques est constitué de l'ensemble des relations financières entre agents non bancaires, ou plus précisément des relations qui ne font pas nécessairement intervenir une banque. Ainsi, sur une bourse des valeurs sont négociées des actions et des obligations par des acheteurs et des vendeurs qui sont susceptibles d'être indifféremment des agents non bancaires ou des banques. À l'inverse, un dépôt est nécessairement détenu auprès d'une banque.

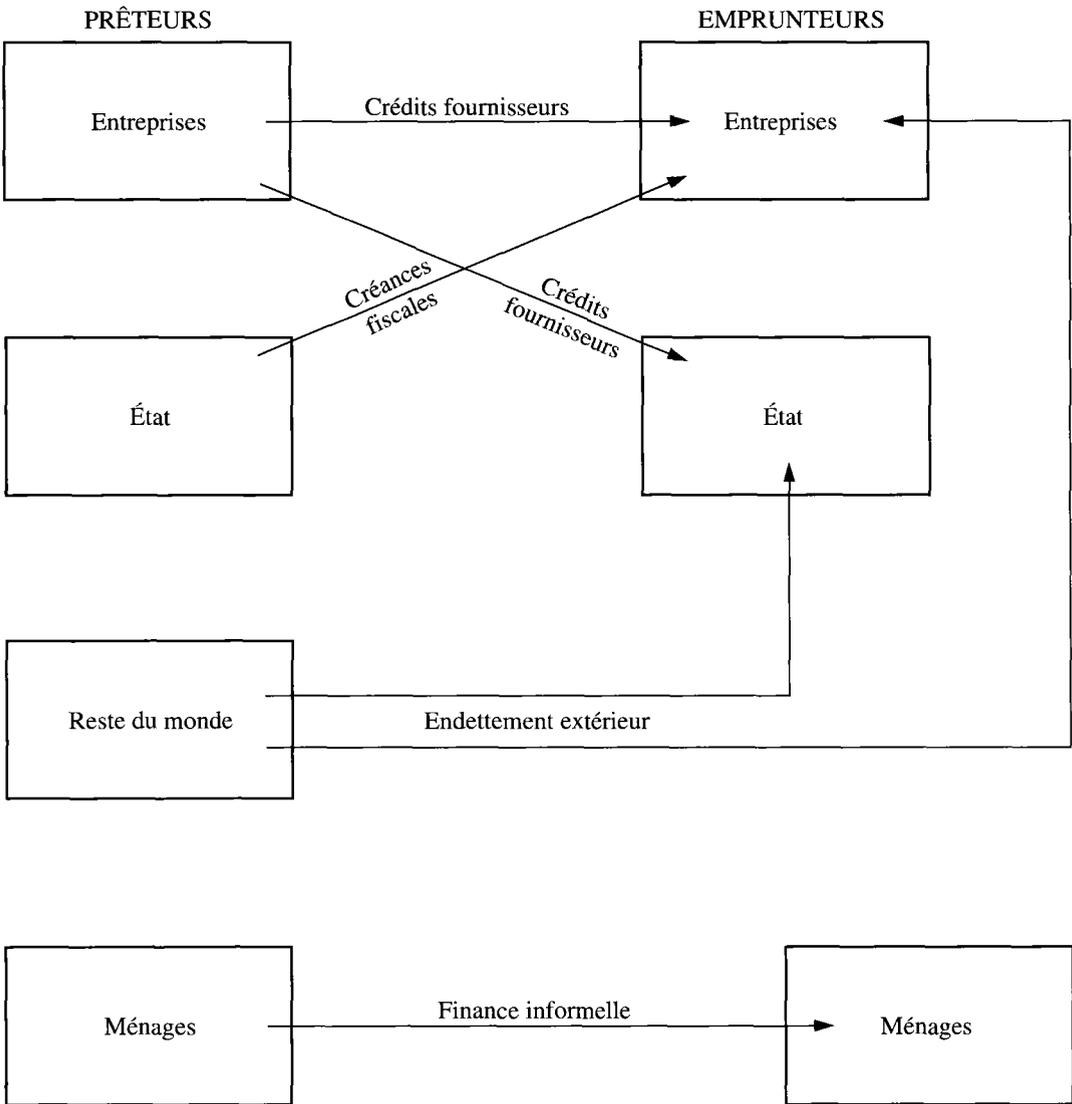
De façon très générale, l'ensemble de la finance hors-banques peut être scindé en deux selon que les créances et dettes concernées sont susceptibles d'être échangées sur un marché organisé ou ne le sont pas. Le premier cas est celui des marchés financiers sur lesquels s'échangent traditionnellement des actions et des obligations, mais aussi toute sorte de titres plus sophistiqués (options, swaps, créances à terme...). Dans la zone franc, ces marchés sont très peu développés. Il en existe un en Côte-d'Ivoire ; la valeur des titres qui y sont cotés se monte, à la fin de 1988, à 132,4 milliards de FCFA, ce qui représente 14 % de la masse monétaire. Bien que ce pourcentage ne soit pas négligeable, les marchés financiers jouent un rôle tout à fait secondaire dans l'ensemble des pays de la zone franc.

Reste donc la finance hors-banques hors marché. Le graphique 1 en retrace les principales composantes. Les crédits fournisseurs sont des créances des entreprises vis-à-vis d'autres entreprises ou vis-à-vis de l'État. En sens inverse l'État détient des créances fiscales vis-à-vis des entreprises. Au cours des années récentes l'encours de ces dernières a fortement augmenté dans plusieurs pays de la zone franc. En effet, l'accumulation par l'État d'arriérés de paiement vis-à-vis de ses fournisseurs a conduit ceux-ci à différer le paiement de leurs impôts. On parle alors de **dette croisée** entre l'État et les entreprises.

Ces créances sont mal connues et, en valeur, beaucoup moins importantes que les deux autres catégories de la finance hors banques hors marché qui seules seront traitées ici : l'endettement extérieur et la finance informelle.

**Graphique. – La finance hors-banques**

**Finance hors-banques hors marché**



**Marchés financiers**

Marchés organisés où s'échangent des titres financiers tels que actions et obligations ou d'autres instruments financiers



## Chapitre 17

# Le financement extérieur

Le financement extérieur doit être replacé dans le cadre plus large de l'aide internationale dont il constitue un élément, l'aide remboursable, par opposition à l'aide non remboursable. Il peut sembler excessif de qualifier d'« aide » ce qui est remboursable. En fait, la distinction remboursable/non remboursable n'est pas tranchée ; l'aide remboursable inclut, on le verra plus loin, un élément don lié à des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché.

L'aide internationale représente, dans les pays d'Afrique au sud du Sahara, une part très importante des ressources des Administrations publiques et privées mais également de certains autres agents, par exemple des ménages bénéficiaires d'une aide alimentaire.

Un premier paragraphe détaille les différents types d'aide internationale. Un second paragraphe présente les statistiques disponibles tandis qu'un dernier paragraphe analyse la place du financement extérieur dans le financement global.

### 17.1. L'AIDE INTERNATIONALE CLASSÉE PAR TYPE D'UTILISATION

L'aide peut, aux fins d'analyse, être classée en trois catégories : l'aide sur projets, les autres aides remboursables et les autres aides non remboursables.

#### 17.1.1. L'aide sur projets

L'aide sur projets est liée à la réalisation de projets de développement (construction d'une route, réalisation d'un périmètre irrigué...). Elle peut être remboursable (elle engendre alors une dette vis-à-vis du bailleur de fonds) ou non remboursable (dans ce dernier cas il s'agit d'un don). L'État peut s'endetter pour son propre compte ou dans le but de rétrocéder le produit de l'emprunt à des entreprises. Il peut également accorder sa garantie aux emprunts des entreprises ; l'endettement direct d'une entreprise auprès d'une institution financière étrangère sans garantie de l'État est très rare en Afrique francophone. L'encadré « Les circuits de l'aide remboursable » (p. 218) précise ce qui précède.

#### 17.1.2. Les autres aides remboursables

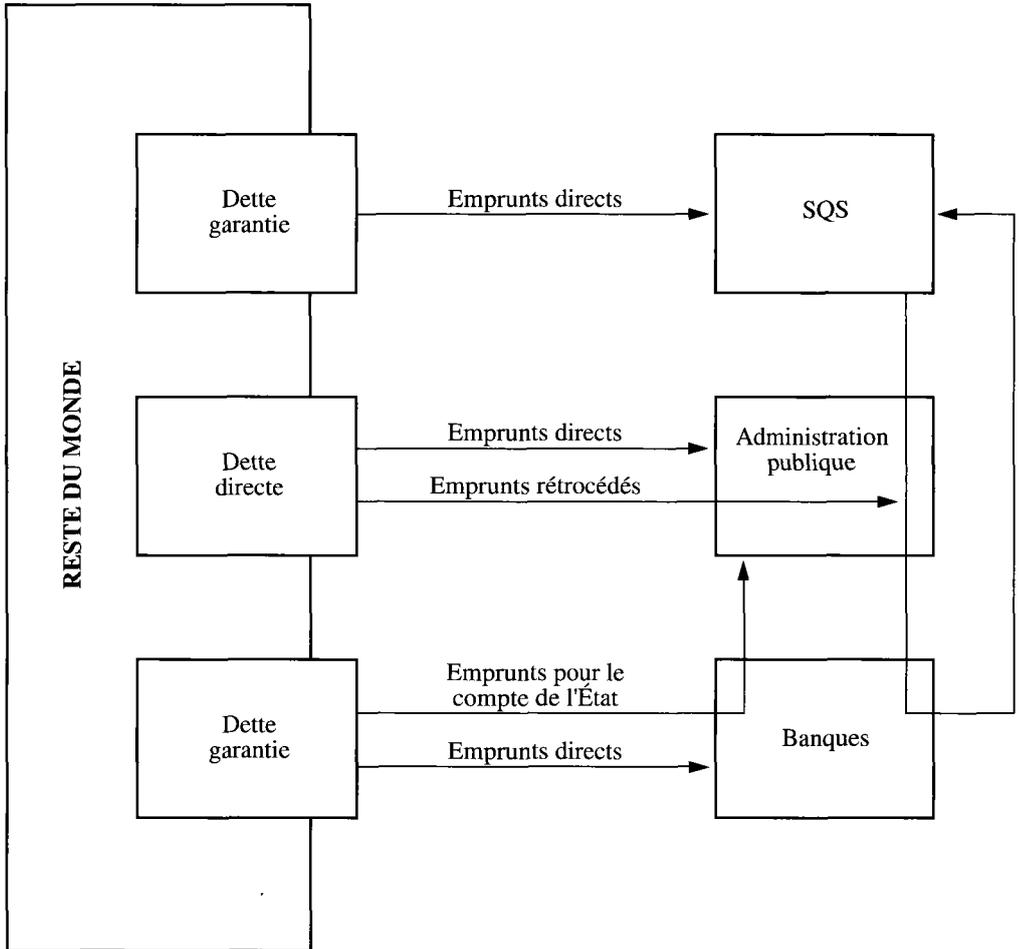
On peut distinguer quatre cas principaux.

Les **emprunts « balance des paiements »** sont d'origine multilatérale (FMI) ou bilatérale. Ils couvrent une partie du besoin de financement du pays sans être liés à une utilisation particulière.

### LES CIRCUITS DE L'AIDE REMBOURSABLE

L'aide internationale fait presque toujours intervenir l'État, d'une façon ou d'une autre. Celui-ci intervient dans le financement extérieur de trois façons comme le retrace le graphique ci-dessous.

#### L'endettement de l'État, direct ou garanti



L'État peut s'endetter pour son propre compte (emprunts directs) ou pour le compte des banques ou des entreprises non financières (généralement publiques) auxquelles il rétrocède le produit de l'emprunt. Ces deux modes constituent la dette directe de l'État. Celui-ci peut également donner sa garantie à des emprunts consentis par le reste du monde aux banques ou aux entreprises non financières ; ces emprunts constituent la dette garantie (ou avalisée) et sont utilisés par les bénéficiaires à des fins qui leur sont propres sauf dans l'hypothèse où les banques s'endettent pour le compte de l'État et lui rétrocedent le produit de l'emprunt.

Le **réaménagement de la dette** peut revêtir trois formes. L'annulation de dette transforme une aide remboursable en une aide non remboursable. Le refinancement consiste en de nouveaux prêts permettant le financement de la dette existante. Le rééchelonnement de la dette consiste à annuler l'échéancier existant et à le remplacer par un autre plus favorable ; il ne modifie pas l'encours restant dû.

Les **emprunts des banques pour le compte de l'État** sont exceptionnels.

Enfin, il existe toutes sortes d'**emprunts divers**. Ainsi l'État peut obtenir un financement extérieur pour rembourser ses dettes envers ses fournisseurs (arriérés de paiement), ou des crédits à court terme consentis par les banques soit dans le cadre du financement du déficit budgétaire soit dans le cadre du préfinancement d'un projet dont il est prévu qu'il sera financé sur fonds extérieurs. Ainsi encore, l'État peut financer sur fonds du reste du monde ses prises de participation dans le capital d'entreprises.

### 17.1.3. Les autres aides non remboursables

Elles ne donnent pas lieu à la naissance d'un encours financier. On les mentionne ici pour mémoire.

L'**assistance technique** est un envoi de cadres payés par leur pays d'origine.

Les **bourses et stages** visent à accroître le potentiel technique des cadres du pays bénéficiaire.

Les **bonifications d'intérêt** sont versées à un organisme prêteur local afin de lui permettre de consentir des crédits à des taux inférieurs au taux du marché (par exemple aux paysans ou aux petites et moyennes entreprises).

L'**aide alimentaire** peut être distribuée gratuitement par les donateurs, distribuée gratuitement par l'État ou vendue par l'État.

Enfin existent de multiples **autres dons en espèces ou en nature** (matériel pour hôpitaux, médicaments, semences sélectionnées...).

## 17.2. LES STATISTIQUES DE L'AIDE REMBOURSABLE

Plusieurs institutions internationales publient des statistiques de l'endettement des pays en voie de développement. Les plus utilisées, et sans doute les plus complètes, sont celles fournies par la Banque mondiale.

Celle-ci publie de nombreuses informations. Les plus significatives sont regroupées dans les tableaux 1 et 2.

L'**encours total de la dette** est constitué de la dette à long terme publique ou garantie par l'État, de la dette privée non garantie, des recours au crédit du FMI et de la dette à court terme. Les arriérés de principal sont inclus dans l'encours de dette. Les arriérés d'intérêt de la dette à long terme sont inclus dans la dette à court terme.

La **dette à long terme**, c'est-à-dire dont la maturité est supérieure à un an, fait l'objet d'informations beaucoup plus détaillées que la dette à court terme. En particulier deux types de désagrégation sont proposés.

Le premier porte sur les garanties dont bénéficient le prêteur. Sont alors distinguées la dette **publique et publiquement garantie** d'un côté, la **dette privée non garantie** de l'autre. Le secteur public (qui emprunte ou donne sa garantie) est constitué du gouvernement, des collectivités territoriales, de la Banque centrale, des entreprises publiques, des entreprises possédées à plus de 50 % par le secteur public et des banques publiques de développement.

La deuxième désagrégation porte sur la nature de l'emprunteur selon qu'il s'agit du gouvernement, des collectivités territoriales (ces dernières n'empruntent pratiquement jamais à l'étranger), de la Banque centrale (regroupés sous le terme « gouvernement » dans les tableaux 1 et 2), des banques publiques de développement, des entreprises publiques ou du secteur privé.

La dette extérieure à long terme est obtenue à des conditions qui peuvent être confrontées à celles des financements aux conditions du marché (intérieur ou extérieur). La Banque mondiale publie en effet les **conditions moyennes** auxquelles sont consentis les prêts extérieurs. Celles-ci sont relatives non aux encours mais aux nouveaux emprunts contractés durant l'année. Particulièrement significatif est l'**élément don** implicitement inclus dans le prêt. Celui-ci est la différence entre le montant du prêt et la valeur actuelle des cash flows futurs d'intérêt et de remboursement, actualisés aux taux du marché (voir l'encadré « Valeur actuelle ou valeur de marché » du chapitre 4). Cette valeur actuelle représente en effet le montant de l'emprunt qui aurait été consenti, compte tenu des cash flows promis, si les conditions du marché avaient prévalu. En pratique, il est difficile d'observer un taux du marché et, conventionnellement, la Banque mondiale applique le taux de 10 %. Dans la réalité, du fait du haut degré de risque attaché à ce type de prêt, il est probable que le taux du marché correspondant a été supérieur à ce dernier durant la majeure partie de la décennie écoulée. Le taux choisi n'en est pas moins arbitraire et conduit (dans de rares cas) à des éléments dons négatifs lorsque le taux d'intérêt consenti par les prêteurs est supérieur à 10 %.

Le **délai de grâce** est celui pendant lequel il n'y a pas de remboursement mais uniquement versement des intérêts.

### **17.3. LA PLACE DU FINANCEMENT EXTÉRIEUR ET LA PART DU SECTEUR PUBLIC DANS L'ENSEMBLE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

Les prêts extérieurs représentent, aussi bien dans l'UMOA que dans la zone BEAC, une source de financement nettement plus importante que les crédits du système bancaire. À la fin de 1990, l'endettement extérieur est plus de trois fois supérieur au crédit consenti par les banques et la Banque centrale (mesuré par la somme du crédit à l'économie et de la position nette du gouvernement) dans l'UMOA, près de deux fois et demi supérieur dans la zone BEAC. Ces chiffres sont en nette augmentation par rapport aux observations de la fin de 1980. La crise de la dette extérieure n'a pas, dans les pays d'Afrique francophone, conduit à une réduction de son encours.

L'endettement extérieur et l'endettement intérieur ne sont cependant pas directement comparables. Le second est, depuis les mesures de libéralisation des taux d'intérêt, consenti à des conditions qui peuvent être qualifiées de conditions de marché. L'endettement extérieur, au contraire, est assorti de conditions favorables qui font que l'élément

Tableau 1. – Endettement extérieur dans l'UMOA

	UMOA	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo
<b>ENDETTEMENT TOTAL en milliards de FCFA</b>								
1980	2 417,9	94,2	74,5	1320,5	165,3	194,9	332,6	236,0
1990	7 477,4	361,5	211,3	4548,3	616,3	463,3	948,6	328,3
<b>ENDETTEMENT TOTAL / CRÉDIT À L'ÉCONOMIE + POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT</b>								
1980	1,7	1,3	1,3	1,6	nd	2,4	1,1	3,4
1990	3,2	3,2	1,9	3,5	6,8	4,4	1,8	3,4
<b>STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT À LONG TERME PAR EMPRUNTEUR (en %)</b>								
1980								
Gouvernement	65,5	53,7	81,5	57,6	95,7	34,3	78,4	91,8
Entreprises publiques et banques pub. de développement	25,1	46,3	16,7	32,6	4,3	19,8	18,5	8,1
Secteur privé	9,4	0,0	1,8	9,8	0,0	45,9	3,1	0,1
1990								
Gouvernement	74,4	72,3	94,5	64,5	98,4	77,6	90,5	94,6
Entreprises publiques et banques pub. de développement.	6,1	27,7	5,3	5,2	1,4	5,7	6,2	5,4
Secteur privé	19,4	0,0	0,1	30,3	0,3	16,6	3,2	0,0
<b>PART DE L'ENDETTEMENT PUBLIC ET PUBLIQUEMENT GARANTI DANS L'ENDETTEMENT TOTAL À LONG TERME (en %)</b>								
1980	91,6	100,0	100,0	91,2	100,0	55,7	99,2	100,0
1990	80,8	100,0	100,0	69,7	100,0	83,6	98,0	100,0
<b>CONDITIONS DES NOUVEAUX PRÊTS</b>								
1980								
Taux d'intérêt (en %)		8,3	4,3	11,4	2,2	7,4	5,9	4,0
Maturité (en années)		11,7	21,5	10,2	23,0	18,3	20,0	24,5
Délai de grâce (ann.)		3,7	6,5	4,5	5,5	4,7	5,7	7,4
Élément don (en %)		8,9	37,8	-5,6	50,5	18,6	30,3	46,5
1990								
Taux d'intérêt (en %)		0,8	2,2	3,7	1,1	7,6	1,8	0,8
Maturité (en années)		48,5	28,5	19,4	34,1	20,9	33,3	40,8
Délai de grâce (ann.)		9,9	9,3	6,1	9,5	9,3	8,8	10,3
Élément don (en %)		82,0	62,5	41,8	73,8	19,1	67,5	80,3

Source : World debt tables.

Tableau 2. – Endettement extérieur dans la zone BEAC

	Zone BEAC	Cameroun	Centra- frique	Congo	Gabon	Guinée	Tchad
ENDETTEMENT TOTAL en milliards de FCFA							
1980	1 360,6	567,4	44,0	341,2	341,6	17,1	49,3
1990	4 158,7	1 525,6	228,2	1 296,4	923,8	60,1	124,5
ENDETTEMENT TOTAL / CRÉDIT À L'ÉCONOMIE + POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT							
1980	1,9	1,6	1,2	4,4	2,0	nd	1,0
1990	2,4	1,5	4,4	5,8	2,8	5,4	2,3
STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT À LONG TERME PAR EMPRUNTEUR (en %)							
1980							
Gouvernement	58,8	40,5	67,1	68,0	79,1	77,3	60,4
Entreprises publiques et banques pub. de développement	35,8	48,2	32,9	32,0	18,9	12,0	39,6
Secteur privé	5,4	11,2	0,0	0,0	2,0	10,7	0,0
1990							
Gouvernement	86,0	81,9	86,8	84,2	93,8	98,8	90,4
Entreprises publiques et banques pub. de développement	11,4	10,9	13,0	15,8	6,1	1,2	9,6
Secteur privé	2,6	7,2	0,2	0,0	0,1	0,0	0,0
PART DE L'ENDETTEMENT PUBLIC ET PUBLIQUEMENT GARANTI DANS L'ENDETTEMENT TOTAL À LONG TERME (en %)							
1980	96,4	91,8	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1990	98,3	95,4	99,9	100,0	100,0	100,0	100,0
CONDITIONS DES NOUVEAUX PRÊTS							
1980							
Taux d'intérêt (en %)		6,9	0,6	7,7	11,2	6,5	aucun
Maturité (en années)		23,7	12,5	11,2	11,5	14,2	prêt
Délai de grâce (ann.)		6,0	4,3	3,3	3,4	3,4	en
Élément don (en %)		26,3	39,0	12,9	- 5,2	21,0	1980
1990							
Taux d'intérêt (en %)		6,9	1,0	4,8	7,4	0,9	1,0
Maturité (en années)		15,6	37,6	17,0	20,5	38,2	34,7
Délai de grâce (ann.)		5,5	10,2	6,8	6,0	10,1	10,5
Élément don (en %)		20,0	77,0	34,4	16,7	77,5	76,2

Source : World debt tables.

don représente la majeure partie du prêt en 1990 alors qu'il comptait pour nettement moins de la moitié en 1980 (le pourcentage de l'élément don en 1990 est, dans la plupart des cas, représentatif de la fin des années 80 ; parfois cependant, sa valeur s'écarte de la moyenne de la fin de la décennie, soit parce qu'elle est plus forte – les prêts concessionnels étant particulièrement importants cette année-là – c'est le cas de la Côte d'Ivoire – soit parce qu'elle est plus faible, le recours aux prêts concessionnels ayant été très réduit, par exemple à la suite d'une absence d'accord avec la Banque mondiale ou le FMI – c'est le cas du Niger).

La part de l'élément don est, comme on pouvait s'y attendre, d'autant plus élevée que le PIB par tête est faible. Ainsi les quatre pays les plus riches, le Gabon, le Congo, le Cameroun et la Côte d'Ivoire, sont ceux qui bénéficient des éléments don les plus réduits.

Certains agents ont donc accès à des sources de financement avantageuses. Cette constatation ne prête pas en soi à la critique. Tout dépend des agents bénéficiaires de ces ressources peu coûteuses et de l'usage qui en est fait. Or il apparaît à la lecture des tableaux 1 et 2 que le secteur public (État, entreprises publiques et banques publiques de développement) est le principal bénéficiaire de l'endettement extérieur (il faut limiter l'endettement du secteur public aux crédits effectivement obtenus et non à ceux pour lesquels l'État a donné sa garantie ; la dette publique et publiquement garantie représente, dans la majorité des pays africains de la zone franc, 100 % de l'endettement extérieur). Le secteur privé en reçoit moins de 10 % en 1980 et 20 % en 1990 dans l'UMOA, environ 5 % et 3 % pour les deux années dans la zone BEAC. Ces ressources n'ont pas conduit à un accroissement de la capacité productive des économies. Les entreprises publiques et les banques de développement sont, pour la plupart, en faillite, tandis que les gouvernements n'ont pas été capables d'utiliser les fonds pour promouvoir un environnement favorable à la croissance, qui, seule, aurait permis le remboursement de la dette.

Une réorientation des financements extérieurs vers le secteur privé est peut-être souhaitable. Elle ne peut se faire cependant sans que des procédures rigoureuses de sélection des prêteurs ne soient mises en œuvre. En effet, les prêts consentis par les systèmes bancaires intérieurs au secteur privé n'ont, pour une grande part, pas été recouverts.

Si l'on considère la part du secteur public dans les financements reçus, aussi bien intérieurs qu'extérieurs, on s'aperçoit du rôle prépondérant de ce dernier. La mesure de cette part n'est pas immédiate. Le secteur public, comme tous les agents, est à la fois emprunteur et prêteur. Un agent bénéficiaire d'une forte proportion des **crédits distribués** n'est pas nécessairement bénéficiaire d'une forte proportion du **financement** si, dans le même temps, il est très largement prêteur aux autres agents. Une bonne mesure de la place de chaque agent dans les financements est sans doute sa **richesse financière nette** telle que définie dans le chapitre 12. Ces richesses sont nécessairement de somme nulle de sorte qu'on pourrait chercher à chiffrer les éléments de l'égalité :

$$\text{richesse du secteur public} + \text{richesse des entreprises privées} + \text{richesse des ménages} + \text{richesse de l'extérieur} = 0$$

La richesse financière nette est la différence entre tous les actifs financiers et tous les passifs. Certains d'entre eux sont difficilement chiffrables : ce sont, dans le graphique de l'introduction à cette sixième partie (p. 215), les crédits fournisseurs, les créances fiscales et la finance informelle. Force est donc de s'en tenir aux encours bancaires et à l'endettement extérieur.

Même en admettant cette limitation, il n'est pas possible de chiffrer complètement l'égalité ci-dessus. Les statistiques de la BCEAO ne détaillent pas les crédits à l'économie

et ne distinguent pas les dépôts des particuliers de ceux des entreprises privées. Les statistiques de la BEAC permettent de séparer les crédits au secteur public de ceux au secteur privé mais regroupent tous les dépôts autres que ceux de l'État.

Aussi peut on proposer, dans le cas de la zone BEAC, une mesure très imparfaite de la place du secteur public dans le financement en opérant, du seul côté des crédits bancaires et de l'endettement extérieur, la distinction entre l'État, les entreprises publiques et le secteur privé (ce dernier incluant les ménages, les entreprises privées et les institutions financières non monétaires). Le recours aux statistiques de la BEAC et aux informations du tableau 2 (en particulier la structure de l'endettement à long terme par emprunteur, qui est supposée s'appliquer aussi à l'endettement à court terme) conduit aux résultats suivants pour l'ensemble de la zone à la fin 1990.

	en milliards de FCFA	en %
1 crédits du système bancaire à l'État	497	8,0
2 crédits du système bancaire aux entreprises publiques	257	4,1
3 crédits du système bancaire au secteur privé	1 326	21,3
4 crédits de l'extérieur à l'État	3 576	57,3
5 crédits de l'extérieur aux entreprises publiques	474	7,6
6 crédits de l'extérieur au secteur privé	108	1,7
1 + 2 + 4 + 5 financement du secteur public	4 804	77,0
3 + 6 financement du secteur privé	1 434	23,0

La part du secteur public est un peu diminuée par rapport à celle qui est observée pour le seul endettement extérieur. Elle reste cependant prépondérante. Elle serait sans doute supérieure si l'on tenait compte du financement de l'État sous forme d'arriérés de paiements de celui-ci vis-à-vis de ses fournisseurs. Les chiffres ne sont pas facilement accessibles. On sait cependant que ceux-ci sont considérables. Dans certains pays la dette de l'État vis-à-vis de ses fournisseurs et vis-à-vis d'organismes collecteurs de fonds, tels que la caisse de sécurité sociale, dépasse le montant de la position nette du gouvernement (vis-à-vis du système bancaire).

La part du secteur public dans le financement serait en revanche nettement diminuée si l'on tenait compte de la finance informelle, objet du chapitre suivant.

## Chapitre 18

# La finance informelle

La distinction formel / informel (ou moderne/traditionnel, ou structuré / non structuré) n'est pas sans ambiguïté. Plusieurs critères de partage coexistent. Peuvent être qualifiées de formelles, par opposition à informelles, les entreprises qui sont déclarées au fisc (mais les petits vendeurs au bord des routes payent souvent des droits indirects tels que les droits de place), ou bien celles qui tiennent une comptabilité (mais rien n'empêche un petit entrepreneur de tenir un livre des recettes et des dépenses), ou bien encore celles qui mettent en œuvre des méthodes de gestion un tant soit peu modernes.

On ne cherchera pas ici à approfondir la distinction formel / informel. On supposera le secteur financier formel constitué des banques et autres établissements financiers recensés par la Banque centrale, des marchés financiers organisés (la bourse des valeurs d'Abidjan) ainsi que des relations financières hors banques hors marché lorsqu'elles font intervenir un agent non financier du secteur formel (crédits fournisseurs consentis par une entreprise du secteur formel, créances fiscales, financement extérieur).

La finance informelle, constituée de tout ce qui n'est pas la finance formelle, se rencontre aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Elle est cependant plus répandue en milieu rural, étant donné la faible densité du réseau bancaire qui s'y trouve. Aussi, afin de permettre la comparaison entre finance formelle et informelle, un premier paragraphe présente un système type de crédit formel à l'agriculture. Les deux paragraphes suivants traitent du crédit et de l'épargne informels tandis qu'un dernier paragraphe conclut sur les avantages et les inconvénients de la finance informelle.

### 18.1. LE CRÉDIT FORMEL À L'AGRICULTURE

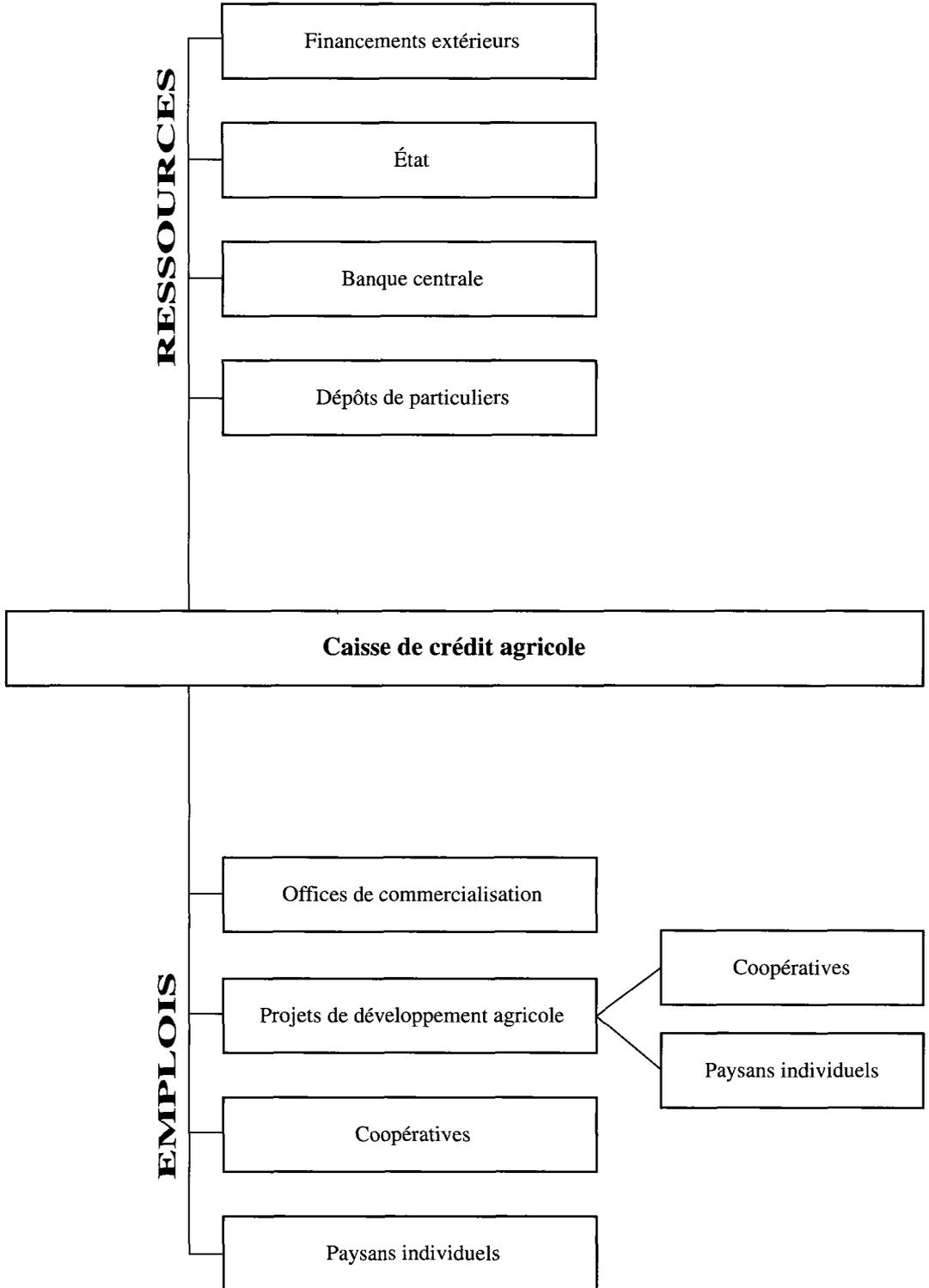
Dans la plupart des pays d'Afrique il existe ou il existait jusqu'à récemment une banque spécialisée dans les prêts à l'agriculture. La structure de ses relations avec ses prêteurs et ses emprunteurs est schématisée par le graphique 1.

Les dépôts des particuliers (généralement du secteur rural) ne représentent qu'une très faible part du passif. L'essentiel de ressources de la banque agricole provient de l'État, des bailleurs de fonds extérieurs et du refinancement de la Banque centrale.

Les particuliers et les coopératives ne reçoivent directement qu'une faible part des crédits. L'essentiel de ceux-ci est distribué aux organismes de commercialisation et à toute sorte de projets de développement agricole. Les premiers sont, dans la plupart des pays, soit démantelés soit en cours de réhabilitation à la suite des déficits accumulés pendant de nombreuses années (parfois masqués par les prêts de la Caisse).

Les projets de développement agricole sont généralement financés par les bailleurs de fonds extérieurs et par le gouvernement. Leur rôle est de distribuer des intrants ou de diffuser des technologies. À cette occasion ils sollicitent la Caisse de crédit agricole qui, à la demande de ces organismes, consent du crédit aux coopératives ou aux individus. La plupart du temps la Caisse accorde le crédit sans se soucier de la solvabilité du débiteur.

Graphique 1. – Le secteur financier agricole formel



Les prêts directs aux coopératives et aux individus financent la préparation du terrain, l'équipement, la reconstitution et l'engraissement du bétail, la plantation des vergers, la commercialisation et l'irrigation.

L'échec de ce type de financement formel du secteur rural vient de ce que la Caisse distribue des crédits sur la base d'évaluations réalisées par d'autres organismes (qui souvent lui procurent les ressources nécessaires au financement de ces prêts). Ces évaluations ne sont que très partiellement fondées sur les capacités de remboursement des bénéficiaires des prêts mais plus sur des objectifs de vulgarisation de techniques de production.

La Caisse de crédit agricole est ainsi, pour reprendre un vocabulaire largement usité en matière d'analyse des secteurs financiers des pays en développement, « dominée par les emprunteurs ».

## 18.2. LE CRÉDIT INFORMEL

Les prêteurs informels sont les parents, les amis et voisins, et les commerçants si l'on met à part les institutions (tontines et gardes-monnaie) dont l'objet est aussi bien l'épargne que le crédit et qui seront examinées dans le paragraphe suivant.

### 18.2.1. Le crédit entre parents, amis et voisins

En milieu rural, l'emprunt informel est essentiellement sous forme de grains mais les prêts en espèces sont largement répandus. On rencontre également des prêts de bétail. En milieu urbain, les prêts en espèces sont majoritaires.

Le pourcentage des ménages qui bénéficient de prêts informels est beaucoup plus élevé que celui de ceux qui ont accès aux prêts formels. Bien que le montant des prêts formels soit supérieur à celui des prêts informels, l'encours global des prêts informels aux ménages est bien supérieur à celui des prêts formels (les tableaux chiffrés qui illustrent le commentaire sont tirés d'une enquête en milieu rural réalisée au Niger en 1986 par la coopération américaine).

<b>Ménages ayant eu recours, au cours d'une période d'une année :</b>	
au crédit informel	84 %
des parents	50 %
des voisins ou amis	50 %
au crédit formel	22 %
Montant moyen du prêt formel	31 000 FCFA
Montant moyen du prêt informel	16 000 FCFA
<b>Ménages ayant, au cours d'une période d'une année :</b>	
fourni une aide à d'autres ménages	67 %
à des parents	54 %
à des amis ou voisins	10 %
<b>Part de l'aide</b>	
en nature	50 %
en espèces	28 %
en nature et en espèces	22 %

## 18.2.2. Le crédit des commerçants

Les grossistes ont accès au crédit bancaire, ce qui est peu le cas des détaillants. En revanche, ces derniers reçoivent l'essentiel de leur crédit des grossistes. Alors que les grossistes reçoivent leur crédit essentiellement en espèces (ce qui est la conséquence de leur accès au crédit bancaire) les détaillants reçoivent la majorité de leur crédit en biens (fournis par les grossistes).

Les détaillants consentent à leur tour du crédit à leurs clients, en nature mais aussi en argent, ce qui indique que le rôle des détaillants en tant que fournisseurs de crédit va au-delà de celui qui est directement lié à leur activité de commerçants. De façon générale, les commerçants détaillants participent à l'ensemble des activités informelles (tontines, gardes-monnaie).

Les échéances des crédits reçus ou consentis par les commerçants sont courtes, généralement inférieures à un an, bien que les grossistes puissent obtenir des banques des crédits un peu plus longs.

	<i>Commerçants grossistes</i>	<i>Commerçants détaillants</i>
<i>Commerçants ayant accès au crédit</i>	87 %	60 %
Source du crédit reçu :		
amis et parents	9 %	14 %
autres commerçants	24 %	57 %
banques	48 %	6 %
fournisseurs	12 %	20 %
autres	6 %	3 %
Forme de crédit reçu :		
en argent	51 %	23 %
en biens	27 %	56 %
les deux	21 %	11 %
<i>Commerçants faisant du crédit</i>	95 %	87 %
Forme du crédit consenti :		
en argent	24 %	16 %
en biens	53 %	31 %
les deux	18 %	40 %
<i>Montant moyen des crédits reçus (en milliers de FCFA)</i>	19 000	400
<i>Montant moyen des crédits consentis (en milliers de FCFA)</i>	2 300	24
<i>Part des crédits reçus à plus d'un an</i>	21 %	0 %
<i>Part des crédits consentis à plus d'un an</i>	0 %	0 %
<i>Part des commerçants participant aux tontines</i>	5 %	22 %
<i>Part des commerçants gardes-monnaie</i>	16 %	40 %

### 18.3. L'ÉPARGNE INFORMELLE

Les services de dépôts fournis par les institutions financières formelles sont mal adaptés à la plus grande part de la population. Dans les campagnes, les guichets des banques ou de la poste (qui abritent les centres de chèques postaux et parfois la caisse nationale d'épargne) sont très peu nombreux. En ville, les procédures d'ouverture de compte et de retrait sont trop lourdes pour de petites sommes, aussi bien du point de vue des déposants que de celui des banques. De plus la faillite généralisée du système bancaire détourne les épargnants des dépôts en banque, certains petits épargnants ayant eu quelques difficultés à recouvrer leurs avoirs.

Il résulte de ceci un recours aux organismes informels, mais qui reste limité pour plusieurs raisons. En premier lieu la capacité d'épargne des ménages est relativement faible, la plupart d'entre eux ne réalisent aucune épargne autre que temporaire (en début de mois dans les villes, après le versement des salaires, ou après la récolte dans les campagnes). En second lieu, la part de l'épargne affectée à la détention d'actifs financiers est limitée. Pour l'essentiel l'épargne est dirigée vers les stocks, le bétail, le logement. En troisième lieu, l'épargne financière est principalement affectée à des prêts à d'autres ménages ayant un besoin de financement temporaire. Ce dernier comportement s'explique par l'espoir de recevoir une aide analogue en retour dans le futur.

<b>Ménages ayant réalisé, au cours de l'année précédente, une épargne autre que saisonnière</b>	13 %
Affectation de l'épargne (% des ménages ayant réalisé une épargne)	
grains	68 %
animaux	34 %
autres biens durables	34 %
prêts	32 %
organismes informels	8 %
<b>Ménages disposant d'une épargne financière et qui la placent dans une tontine</b>	80 %
<b>Ménages ayant eu recours, au cours de l'année précédente, au service d'un garde-monnaie</b>	14 %

Deux institutions informelles sont prédominantes, les tontines et les gardes-monnaie.

#### 18.3.1. Les tontines

La tontine est une association dans laquelle tous les membres apportent, à intervalles périodiques (la semaine, la quinzaine ou le mois) une contribution (généralement égale pour tous), un seul membre recevant la totalité des contributions à tour de rôle. Le cycle complet est achevé lorsque tous les membres de la tontine ont reçu les contributions ; il dure quelques mois, rarement plus d'un an.

La tontine s'analyse donc comme un système d'épargne préalable suivie d'un crédit. Le montant du crédit reçu est le même pour tous mais sa durée varie avec le rang d'attribution des contributions. Le premier bénéficiaire bénéficie du crédit le plus long, le dernier

ne bénéficie pas en fait de crédit puisqu'il récupère simplement son épargne. Les derniers bénéficiaires ont pourtant intérêt à participer à la tontine pour plusieurs raisons. En premier lieu, au cours du cycle suivant, leur rang de bénéficiaire sera nécessairement meilleur. En second lieu, les rangs d'attribution peuvent être remis en question en cas de besoin urgent. Enfin, la tontine joue également un rôle de dépôts. Il peut être préférable de conserver de la monnaie dans une tontine plutôt que chez soi ; sont ainsi évités les vols éventuels et les pressions des autres membres de la famille dans le besoin.

Les bénéficiaires des fonds de la tontine les utilisent généralement à l'achat de biens de consommation, rarement à investir.

Contribution moyenne par membre d'une tontine	6 000 FCFA
Prêt moyen par tontine (total des contributions lors d'une réunion)	39 000 FCFA

### 18.3.2. Les gardes-monnaie

Le garde-monnaie reçoit en dépôt les espèces que les déposants ne veulent pas conserver chez eux pour les raisons qui ont déjà été indiquées dans le cas des tontines. Contrairement à celles-ci, cependant, le dépôt n'ouvre pas droit nécessairement à un crédit ultérieur bien qu'il le facilite. Le garde-monnaie est parfois rémunéré pour le service rendu, bien qu'il puisse consentir des prêts avec les fonds reçus en dépôt, éventuellement des prêts sur gage. Les gardes-monnaie offrent souvent, non seulement des services de stockage de la monnaie, mais aussi de stockage de biens, en particulier d'emmagasinage des grains.

Le garde-monnaie est un notable. Sa réputation d'honnêteté et une richesse suffisante garantissent sa solvabilité.

Montant moyen de dépôt par déposant chez un garde-monnaie	
au fort de la saison	48 000 FCFA
à la soudure	35 000 FCFA
Montant moyen de dépôt auprès de la Caisse d'épargne du bureau de poste	19 000 FCFA
Montant moyen de prêt d'un garde-monnaie par emprunteur	54 000 FCFA
Montant moyen de prêt de la Caisse de crédit agricole par emprunteur	42 000 FCFA

## 18.4. BIENFAITS OU MÉFAITS DE LA FINANCE INFORMELLE

La finance informelle est généralement accusée de plusieurs défauts. Elle finance essentiellement des prêts à court terme destinés à la consommation. L'intermédiation financière qu'elle opère est limitée dans l'espace, d'où une allocation non optimale du crédit. Les taux d'intérêt pratiqués sont excessifs. Ce dernier point ne vaut que pour les gardes-monnaie puisque les tontines ne prélèvent pas d'intérêt.

La finance formelle aurait l'avantage de distribuer des prêts longs orientés vers des activités productives.

Si ces deux remarques ne sont pas contestables, elles ne suffisent sans doute pas à contrer un élément de supériorité de la finance informelle sur la finance formelle : les prêts du secteur informel sont presque toujours remboursés alors que les impayés des banques ont conduit la plupart d'entre elles à des situations critiques, voire à la faillite.

La faible proportion de prêts informels non remboursés tient à la proximité sociale entre le prêteur et l'emprunteur. Dans le cas des tontines il est très difficile à un bénéficiaire de ne pas continuer à honorer son engagement de contribuer à chaque réunion des membres de la tontine ; il serait d'ailleurs exclu des prochains cycles et sans doute des autres tontines du voisinage. Les mêmes arguments valent pour les prêts des gardes-monnaie.

Les tentatives faites pour supplanter le secteur financier informel par des mécanismes formels ont généralement échoué. S'il faut admettre qu'il est souhaitable que des prêts à moyen terme soient distribués à de petits entrepreneurs ou à de petits paysans à des fins d'accroissement du capital productif, il convient d'être extrêmement prudent et de tenir compte des leçons du passé et des expériences des autres pays. De ce dernier point de vue, il semble que les expériences réussies soient celles qui se sont inspirées des usages de la finance informelle. Ainsi convient-il par exemple de développer les prêts liés à une épargne préalable. Un type particulier d'institution formelle ayant rencontré un certain succès repose sur la solidarité (aussi bien au sens juridique que social du terme) d'un groupe auquel est consenti le prêt. Le groupe (par exemple les paysans d'un village) répartit le prêt entre ses membres mais demeure collectivement responsable du remboursement ; l'attribution d'un nouveau prêt est, bien entendu, subordonnée au remboursement du précédent.

